



**Mairie de Recques-sur-Hem**

**75 rue de la Chapelle**

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : [mairie.recques@orange.fr](mailto:mairie.recques@orange.fr)

Rédaction : D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet, S. Tanfin

**Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :**

**Lundi**  
14 h à 16 h

**Mardi**  
17 h à 19 h

**Jeudi**  
14 h à 16 h

**Vendredi**  
14 h à 16 h

**Pendant les vacances scolaires uniquement le mardi de 17 h à 19 h**

### **RÉUNION DE CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017**

**Absent :** D. Péron. **Excusés :** N. Bastien, B. Coupigny, D. Henquez et C. Prudhomme qui ont respectivement donné pouvoir à D. Robe, S. Tanfin, S. Bouffart et G. Louguet.

**Secrétaire de séance:** P. Boulanger.

#### **VALORISATION PAR LE SYMPAC DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POUR TRAVAUX À LA MAIRIE.**

Le syndicat Mixte du Pays du Calais (SYMPAC) a été retenu comme territoire à Energie Positive croissance verte et de ce fait ses communes peuvent prétendre à des subventions au prorata des économies réalisées. Celles-ci seront appréciées par un service désigné qui précisera si les dépenses faites ou à engager sont éligibles. Cette année à la mairie, nous avons remplacé les dernières fenêtres en simple vitrage, fait isoler le grenier et la cave. Pourraient être ajoutés le remplacement de la chaudière et de la porte arrière et le traitement des remontées d'humidité par les murs. Un conseiller suggère le remplacement de la porte d'entrée par une porte plus isolante.

#### **MAÎTRISE D'OUVRAGE AU CABINET EURL ANGEZ, CABINET D'ARCHITECTES POUR LES TRAVAUX SUR LA TOITURE DE LA NEF NORD ET DU CHŒUR.**

Pour obtenir les subventions auprès de la Région et du Département, un architecte nous est nécessaire. Nous avons déjà rencontré M Hugues Dewerd, architecte spécialisé dans les églises, recommandé par les techniciens de la Région et du Département. Il nous a déjà fait des préconisations, des chiffrages. Nous aurons maintenant besoin de son aide pour lancer l'appel d'offres et pour le suivi du dossier pour les subventions et la réalisation. Il est fait le reproche de n'avoir pas cherché d'autres architectes sur ce point mais compte tenu de la petite taille du marché, il n'est pas assuré que nous aurions pu en trouver un

autre dont la compétence soit reconnue avec une meilleure offre tarifaire 8,5 % sur le HT des travaux. 8 voix pour 5 abstentions.

#### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement personnel et le Complément Indemnitaire Annuel regrouperont à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 toutes les indemnités antérieures dans un mode de calcul différent. M le Maire précise que tout sera fait en sorte pour que chaque employé titulaire perçoive le même montant indemnitaire qu'auparavant. Il demande au conseil d'en délibérer. Adopté à l'unanimité.

#### **EMPLOIS PERMANENTS ET NOUVEAU CAE**

Fin novembre, les services de l'Etat nous donnent l'autorisation d'embaucher en contrat CAE un employé polyvalent ce qui nous était refusé précédemment. Après étude des candidatures locales éligibles, ce poste a été attribué à M Anthony Mahieu.

Au cours du premier trimestre 2018, le contrat CAE de Mme Sylvie Denis et le contrat avenir de Mme Elodie Lefebvre arriveront à terme et ne peuvent plus être prolongés. Suite à la réussite constatée de la gestion de la cantine, de la garderie, du centre aéré, M le Maire exprime le souhait que leurs 2 emplois soient pérennisés afin d'assurer une bonne continuité des services. Il rappelle que Muncq-Nieurlet nous alloue aussi l'aide d'une de ses employées le temps du service déjeuner. Les deux postes qui passeraient

à la charge de la commune au taux indiciaire de base pour chacune à 20 h/semaine.

M le Maire précise que les frais professionnels uniquement propres à la cantine sont supportés à partie égale entre les 2 communes du RPI.

Validation unanime de ces 2 embauches par la commune.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION ENTRE LE 18 JANVIER ET LE 17 FÉVRIER 2018**

Comme il y a 5 ans, ces opérations seront conduites par les mêmes personnes : Mme Catherine Buewaert pour la partie administrative et Mme Laurence Fortin au titre d'agent recenseur qui passera dans toutes les maisons pendant cette période. L'INSEE invite fortement les usagers à utiliser internet pour y répondre.

Comme il y a 5 ans, M le Maire demande d'adapter les rémunérations des agents recenseurs sur les tarifs votés par une commune voisine qui nous précède de 2 ans dans les mêmes opérations de recensement.

### **TARIFICATION DE LA SALLE COMMUNALE ET MODIFICATION DE SON RÈGLEMENT POUR LES NOUVELLES LOCATIONS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Après en avoir débattu, le Conseil décide de maintenir la tarification existante à savoir

<b>Manifestation</b>	<b>Habitants de Recques</b>	<b>Tarif pour extérieurs</b>
Vin d'honneur	200 €	250 €
Week-end	250 €	380 €

Il ajoute trois interdictions au règlement :

- . Les jeux avec des ballons en cuir dans la cour.
- . Introduction d'animaux dans la salle.
- . Modifier le réglage des thermostats des radiateurs

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX DE M DAMIEN DENIS POUR RENOUVELLEMENT DE SON PERMIS POIDS LOURDS**

Permis de poids lourd nécessaire pour avoir le droit d'utiliser notre remorque soit 50 €. Unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Eclairage de Noël**

Merci à Recques « Hem la Fête » pour l'extension de nos illuminations.

### **Dégâts des grêles du 6 juillet**

Toutes les réparations ont été faites sauf à l'église. Les vitraux seront reposés d'ici à la fin de cette année. Les réparations à la nef, au clocher et à la sacristie seront faites en même temps que les travaux programmés à l'église.

### **Réseau « Eglises ouvertes »**

La CCRA et le CPETI incitent fortement les paroisses à rejoindre le Réseau « Eglises ouvertes » pour mieux valoriser nos patrimoines. L'adhésion étant de 350 € la première année puis de 125 € les suivantes dissuade le conseil d'y adhérer d'emblée.

### **Neige et inondation**

Dans la semaine du 11 au 16 décembre, nous avons connu coup sur coup un épisode de neige puis un épisode de pluie qui ont désorganisé nos habitudes : transport, cantine, école, travail, inondation... Nous vous remercions de votre compréhension en ces circonstances et nous vous remercions de votre solidarité.

### **Défense incendie**

M le Maire annonce qu'il ira à Arques le 21 décembre pour prendre connaissance des nouvelles réglementations départementales, plus contraignantes.

### **Information CCRA**

Une première phase de la transformation des anciens bâtiments de la CCRA est en cours. Un appel d'offres va s'achever avec la désignation d'un cabinet d'architectes qui sera chargé de concevoir les plans de la partie arrière à créer. Coût estimé des travaux entre 1 et 1,2 millions d'euros.

### **Zonage PPRI zone des wateringues.**

Une consultation a débuté pour déterminer les aléas du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues (zone immédiatement au nord des limites de notre village).



## **Inscriptions scolaires - Rentrée 2018**

*Pensez à inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire 2018-2019.*

*Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 31 mai 2018. Merci de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation en cas de changement d'école.*